

## L'Auto partage arrive à Saint Laurent du Var

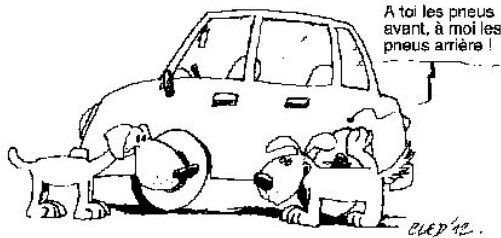
Écrit par 20 minutes

Mardi, 30 Novembre 2010 07:09

---

{comments on}

### L'AUTO PARTAGE...



Transports Nice Côte d'Azur détaille le dispositif d'auto-partage qui sera installé en mars prochain

Petites, rondes et silencieuses, les autos électriques vont débarquer en ville. Hier, le président de Nice Côte d'Azur, Christian Estrosi (UMP), a présenté les véhicules qui seront utilisés dès le printemps prochain via le système d'auto-partage mis sur pied par la communauté urbaine. « Le 30 mars, 15 emplacements seront en service à Nice, un à Saint-Laurent du Var et un autre à Cagnes-sur-mer », détaille le premier magistrat niçois.

### Un déploiement rapide

## **L'Auto partage arrive à Saint Laurent du Var**

Écrit par 20 minutes

Mardi, 30 Novembre 2010 07:09

---

Sur chacun de ces 17 sites, 3 véhicules électriques seront à partager. Abonnés ou pas, les Azuréens pourront les réserver puis les emprunter moyennant finance (*lire encadré*), et sous dépôt d'une caution de 300 €, non encaissée. A une condition : ramener son véhicule à la station où il aura été emprunté, à la différence des vélos bleus, que l'on peut laisser à n'importe quelle station.

La communauté urbaine compte déployer rapidement ce système d'auto-partage, censé réduire l'utilisation des voitures privées en centre-ville.

### **Une délégation de 12 ans**

L'installation d'un total de 70 stations d'ici à la fin 2012 coûtera de 2,8 millions d'euros aux contribuables. Une subvention d'exploitation de 1,4 million d'euros par an sera également versée par la communauté urbaine au délégataire de service public (DSP), choisi pour une durée de 12 ans.

Et pour mettre en musique ce nouveau service, c'est le groupement d'entreprises porté par Veolia et EDF qui a été « pressenti » par Nice Côte d'Azur pour devenir DSP. Le conseil communautaire du 17 décembre prochain devra entériner ce choix.

### TARIFS

Pour utiliser l'auto-partage électrique, les Azuréens devront déboursier 25 € d'adhésion au service. Ils auront ensuite le choix entre deux formules : - L'offre Liberté, sans abonnement mais avec un tarif de 8€/heure, ou un forfait de 20€ pour 4 heures le matin ou 5 heures le soir, ou encore un forfait à 50€ la journée (10h)- L'offre Fréquence, avec un abonnement mensuel de 50€. Un forfait de 10h/mois est inclus. Le tarif horaire s'élève alors à 5 euros. Dans les deux cas, il faudra payer 3€ pour réserver son véhicule via le centre d'appel. La réservation par Internet sera en revanche gratuite. Pour les véhicules électriques privés, leur rechargement aux bornes sera gratuit jusqu'en 2013. Face à un accident, la franchise est fixée à 300€.